



## On me réclame une dette 12 ans après

Par **lauf38**, le **19/11/2015** à **12:44**

Bonjour,

Un agent de recouvrement me réclame une dette contractée auprès d'une banque en 2002. J'ai déménagé la même année et, d'après cette personne, il y aurait eu un jugement en 2003 avec titre exécutoire le 14 avril 2003 (je n'ai jamais rien reçu). J'avoue que j'avais complètement oublié cette créance... Dois-je encore payer cette dette 12 ans après ?

Par **youris**, le **19/11/2015** à **17:11**

bonjour,

un jugement était exécutoire pendant 30 ans jusqu'en 2008 puis 10 ans depuis cette date soit jusqu'en 2018.

demandez si la société de recouvrement possède un jugement vous condamnant.

salutations